

## Communiqué COVID-19 – n° 28

### La Ville de Lausanne adapte les espaces publics pour soutenir l'économie et la mobilité

Près de 175 autorisations d'extension de terrasse, 7.5 km de nouvelles pistes cyclables provisoires et 18 créations de zones à trafic modéré. Ces mesures provisoires marquent la volonté de la Municipalité de soutenir l'économie locale, d'accompagner les changements de pratique en matière de mobilité urbaine, et par là favoriser la mobilité douce. Il s'agit ainsi d'offrir des espaces de convivialité aux Lausannoises et Lausannois, tout en permettant le respect des normes sanitaires en vigueur.

En complément des mesures prises ces dernières semaines, comme l'extension de périmètre des marchés, l'ouverture des quais d'Ouchy et de Belgique aux seules usager-ères de mobilité douce et l'extension des terrasses de nombreux établissements lausannois, la Municipalité a décidé de renforcer les mesures visant à accompagner la sortie de la crise sanitaire et favoriser la convivialité dans les espaces publics.

La Ville a notamment observé une modification des pratiques de déplacement durant les premières semaines du déconfinement avec une forte hausse de la part modale des déplacements automobiles. Les mesures de modération du trafic ou de développement d'itinéraires cyclables et piétons présentés doivent contribuer à ce que la population favorise l'usage de la mobilité douce, et ce afin d'éviter un report sur l'usage des transports individuels motorisés et le congestionnement possible du trafic.

#### Aménagement cyclables et piétons

La Ville a ainsi décidé de créer ces dernières semaines pas moins de 4.5 kilomètres de bandes cyclables provisoires, soit l'équivalent de ce qu'elle met en place habituellement en un an, et prévoit d'en créer 3 de plus durant l'été. Un soin particulier a été apporté le long d'axes de mobilité stratégiques et des bandes cyclables seront rapidement réalisées à l'avenue de Provence, la rue Saint-Martin ou encore l'avenue de la-Harpe.

La Municipalité a également décidé l'extension de 18 zones modérées provisoires facilitant les déplacements à pied ou à vélo mais permettant également de contribuer à la sécurité des terrasses ayant reçu une autorisation d'extension sur le domaine public, comme la rue du Midi, ou encore la rue Pépinet. En outre, des réflexions sont en cours pour des mesures d'apaisement du trafic dans 6 secteurs identifiés comme stratégiques. La Ville a par ailleurs autorisé les vélos à circuler dans les deux sens pour les rues à sens unique dans les nouvelles zones de rencontre où la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.

#### Extension des terrasses

La décision de la Municipalité de favoriser la création et l'extension des terrasses des bars et restaurants lausannois a suscité un fort engouement. Ainsi, les services de la Ville ont traité pas moins de 175 demandes au 9 juin 2020, dont près de deux tiers ont d'ores et déjà été acceptées. Cette mesure doit contribuer à maintenir autant que possible la capacité d'accueil des bars et restaurants lausannois, sans toutefois renoncer ni à la convivialité, ni au respect des normes sanitaires fédérales et cantonales.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Mme. Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**
- **M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 10 juin 2020